



COMMUNE DE CHÉNENS

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE DU 18 MAI 2017

<u>Présents</u> :	24 citoyennes et citoyens habilités à voter Mme Marianne Dey, syndique M. Eric Bovet, vice-syndic Mme Carmen Landolt Läubli, conseillère communale M. Olivier Guyot, conseiller communal M. Christian Demole, conseiller communal
<u>Excusés</u>	M. Jonathan Roulin, membre de la Commission financière M. Marcel Delley
<u>Scrutateurs</u>	M. Charles-Henri Oberson M. Michel-Pierre Defferrard
<u>Présidence</u>	Mme Marianne Dey, syndique

Mme la Présidente salue les personnes présentes et précise que l'assemblée communale a été convoquée, conformément à la loi sur les communes, par insertion dans la Feuille Officielle no 18 du 5 mai 2017, par convocation au moyen d'un tous ménages et par affichage au pilier public.

Mme la Présidente donne ensuite lecture du tractanda :

1. **Procès-verbal de l'assemblée communale du 14 décembre 2016**
2. **Comptes 2016**
 - 2.1. **Comptes de fonctionnement**
 - 2.2. **Comptes des investissements**
 - 2.3. **Rapport de l'organe de révision et de la Commission financière**
3. **Nomination d'un membre de la Commission de naturalisation**
4. **Nouveau règlement scolaire du cercle scolaire Autigny-Chénens**
5. **Divers**

1. **Procès-verbal de l'assemblée communale du 14 décembre 2016**

Ce procès-verbal n'est pas lu, étant donné qu'il est à disposition à l'administration communale 10 jours avant l'assemblée et qu'il est publié sur le site internet de la commune.

Quelques exemplaires sont à disposition sur les tables pour l'assemblée.

Celui-ci ne faisant l'objet d'aucune remarque, il est approuvé par main levée, à raison de **24 oui et 0 non**.

Mme la Présidente remercie son auteure Mme Macherel.

2. Comptes 2016

Mme la Présidente précise que les comptes ont été contrôlés par MGI GROUP Fiduciaire SA à Givisiez qui a été renommée lors de l'assemblée de décembre 2016. Leur rapport a été publié dans le bulletin communal ainsi que sur le site internet de la commune. L'assemblée devra approuver les comptes après la lecture du rapport de la Commission financière. Elle cède ensuite la parole à M. Eric Bovet, vice-syndic, pour la présentation de cet objet.

M. Eric Bovet, vice-syndic, précise que les comptes 2016 figurent dans leur intégralité sur le site internet de la commune ou sur demande auprès de l'administration communale. La présentation est un peu différente mais se base sur le même principe que ce qui a été fait pour le budget 2017. Quelques exemplaires des comptes de fonctionnement et d'investissement 2016 dans leur intégralité sont à disposition sur les tables pour l'assemblée.

2.1. Comptes de fonctionnement

Le compte de fonctionnement boucle avec un excédent de produits de Fr. 54'402.70, après amortissement de Fr. 16'159.15 et réserve adduction d'eau de Fr. 50'000.-. Le total des charges est de Fr. 3'334'486.22 et celui des produits de Fr. 3'388'888.92.

Au bilan, la fortune est passée de Fr. 973'499.01 au 31.12.2015 à Fr. 1'027'901.71 au 31.12.2016.

M. Eric Bovet, vice-syndic, donne lecture des récapitulatifs de chaque chapitre puis précise que dans le bulletin communal figurent les explications concernant les différences entre le budget et les comptes.

Il donne encore quelques explications sur d'autres différences qui ne figurent pas dans le bulletin communal.

2.2. Comptes des investissements

En ce qui concerne le compte des investissements, il est bouclé avec un total de charges de Fr. 707'749.60 et un total de produits de Fr. 417'246.05, d'où un excédent de charges qui se monte à Fr. 290'503.55.

Il donne lecture du récapitulatif des comptes par chapitre.

Mme la Présidente remercie M. Eric Bovet, vice-syndic, Mme Lucienne Morel, caissière, ainsi que la Commission financière pour leur rapport.

3. Nomination d'un membre de la Commission de naturalisation

Informations figurant dans le bulletin communal :

Suite à la démission de Mme Jacqueline Crausaz, pour raison de déménagement, son poste doit être repourvu.

En effet, conformément à l'art. 34 al. 1 sur la loi sur le droit de cité fribourgeois et à l'art. 8 du règlement communal du 27 mai 2010 sur le droit de cité communal, la Commission de naturalisation est composée de 5 membres, dont un membre du Conseil communal.

Actuellement, elle est composée de Mme Isabel Baumgartner, Mme Marianne Dey (Conseil communal), M. Jean-Claude Haslebacher et M. Charles-Henri Oberson.

*Les personnes intéressées peuvent déposer leur candidature **jusqu'au mercredi 17 mai 2017 à 12h00** auprès de l'administration communale.*

A ces candidatures, viendront s'ajouter les personnes qui se présenteront lors de l'assemblée communale.

Mme la Présidente précise que cette commission est composée de 5 membres et elle siège uniquement en cas de dépôt de demande de naturalisation et, d'ailleurs, en 2016, aucun dossier n'a été déposé.

Les personnes intéressées pouvaient déposer leur candidature jusqu'au mercredi 17 mai 2017 à 12h00. Une personne est intéressée à faire partie de cette Commission, à savoir Mme Nicole Muller.

Mme la Présidente demande s'il y a d'autres personnes intéressées ? Aucune autre personne n'est intéressée.

Mme Nicole Muller se présente brièvement à l'assemblée.

Aucune autre proposition de candidat n'étant faite par l'assemblée, **Mme Nicole Muller est élue par acclamation.**

4. Nouveau règlement scolaire du cercle scolaire Autigny-Chénens

Informations figurant dans le bulletin communal

La loi du 9 septembre 2014 sur la scolarité obligatoire est entrée en vigueur le 1^{er} août 2015. Son règlement d'application le 1^{er} août 2016, soit une année après. Les communes sont très concernées par ce changement qui implique l'adaptation de leurs règlements scolaires communaux.

Notre nouveau règlement scolaire a été établi en collaboration avec la commune d'Autigny, avec laquelle nous formons notre Cercle scolaire.

Les changements les plus importants par rapport à notre règlement communal actuel sont les suivants :

Art. 2 Transports scolaires

Le droit des élèves à des transports gratuits, à certaines conditions, est appliqué. L'organisation et le financement des transports scolaires seront en totalité à la charge de la commune à partir du 1^{er} août 2018.

Art. 5 Contribution pour les fournitures scolaires et pour certaines activités scolaires

Une facture annuelle est adressée aux parents, selon les frais publiés dans le bulletin scolaire.

Art. 7 Demi-jours de congé hebdomadaire et horaires des classes

Les demi-jours de congé hebdomadaire ainsi que les horaires des classes sont adaptés à Harmo's.

Art. 9 Conseil des parents

La commission scolaire n'est plus l'autorité scolaire. Elle est remplacée par le conseil des parents dont le rôle est l'échange d'informations et le débat de propositions entre les parents, l'établissement et les communes, conformément à l'art. 58 du règlement de la loi sur la scolarité obligatoire (RLS).

Art. 12 Accompagnement des devoirs

La commune mettra en place une aide aux devoirs pour les enfants en fonction des besoins.

L'intégralité du nouveau règlement scolaire peut être consultée sur le site internet www.chenens.ch ou sur demande auprès de l'administration communale.

Pour la présentation de cet objet, Mme la Présidente cède la parole à Mme Carmen Landolt Läubli, conseillère communale.

Mme Carmen Landolt Läubli, conseillère communale, précise que quelques exemplaires du nouveau règlement sont à disposition sur les tables. Elle donne encore des précisions concernant les différents articles dont les modifications sont les plus importantes par rapport au règlement actuel :

Art. 2 Coût des transports en totalité à charge des communes à partir du 1^{er} août 2018, soit un total d'environ : Fr. 60'000.- à répartir entre Chénens et Autigny.

Art. 5 Frais à charge des parents par année : Fr. 25.- pour les années 3 H à 8 H et Fr. 30.- 1 H à 2 H. Jusqu'à maintenant, ce montant était pris en charge par la Commission scolaire.

Art. 9 Conseil des parents : celui-ci ne sera plus l'autorité scolaire.

Art. 12 Accompagnement des devoirs : sera mis en place en fonction des demandes.

Elle donne la parole à l'assemblée pour les éventuelles questions.

M. Corinne Chardonnens constate que par rapport aux horaires, une fois que l'enfant est scolarisé, cela devient impossible de travailler. Certains cantons ont accepté de faire l'école uniquement le matin pour les petits, ce qui diminue les charges sociales. Elle demande s'il y a des moyens d'étudier une autre possibilité que celle qui est proposée pour les années futures ?

Mme Carmen Landolt Läubli, conseillère communale, lui répond que les unités sont données par le canton, soit 4 unités le matin et 2 unités l'après-midi. La base qui a été prise est celle qui semblait être la meilleure. Diverses solutions ont été essayées et ce n'est pas simple.

Cependant, elle est consciente du problème et va en faire part au responsable d'établissement et cela pourra être discuté dans le cadre des tables rondes avec les autres établissements.

Mme Corinne Chardonnens précise qu'au niveau de l'art. 5, il est noté un montant de Fr. 300.- alors que Mme Carmen Landolt Läubli, conseillère communale, a donné comme information un montant de Fr. 30.-.

Elle demande s'il est possible que ce montant soit pris en charge par la commune au lieu des parents.

Mme Carmen Landolt Läubli, conseillère communale, lui répond que le montant indiqué dans le règlement, soit Fr. 300.-, est le maximum qui peut être demandé.

Elle précise que la commune participe déjà par le versement d'un montant de Fr. 50.- pour les petits et Fr. 40.- pour les grands.

Elle souligne dans certains cercles scolaires, le montant demandé peut aller jusqu'à Fr. 90.- par enfant.

Mme Corinne Chardonnens demande si l'assurance scolaire qui existait à l'époque pourra être remise à l'ordre du jour afin que cela coûte moins cher aux familles.

Mme Carmen Landolt Läubli, conseillère communale, lui répond que cette assurance scolaire n'existe plus depuis plus de 10 ans et elle ne pense pas que cela puisse être possible.

M. Roland Pittet demande quelle est l'incidence financière de ce nouveau règlement et d'autre part, est-ce que nous sommes obligés de suivre Harmos à la lettre car certaines communes font autrement ? Il est d'avis que si on refuse ce règlement ce soir, on pourrait rediscuter surtout au niveau des horaires.

Mme Carmen Landolt Läubli, conseillère communale, lui répond que pour l'instant, nous n'avons pas reçu les chiffres du canton et que l'incidence financière pourra être faite dans une année.

Pour la 2^{ème} question, elle pense qu'il est difficile d'aller contre Harmos même si elle sait que certains cantons de suisse allemande contestent ce système. D'autre part, Harmos n'impose pas les horaires, cela fait partie de notre règlement du cercle scolaire. M. Eric Bovet, vice-syndic, souligne qu'Harmos a été voté par le peuple au niveau fédéral et que nous devons le suivre.

L'assemblée n'ayant plus de question, Mme la Présidente demande de passer au vote à main levée.

Résultat du vote : **16 oui** **6 non**

Par conséquent, ce nouveau règlement est approuvé. Mme la Présidente remercie Mme Carmen Landolt Läubli, conseillère communale, pour la présentation.

5. Divers

Informations de Mme la Présidente :

Piste cyclable direction de Lentigny :

Une inauguration avec la commune de la Brillaz aura lieu le 2 septembre 2017. Des informations plus précises vous seront données en temps voulu.

Crèche les P'tits Gamins

La crèche Les P'tits Gamins va ouvrir à Chénens au début août 2017 pour un accueil de 15 enfants. Vous avez d'ailleurs reçu une information distribuée en tout ménage.

Travaux SINEF – conduite gaz

L'entreprise SINEF a pratiquement terminé les travaux de pose des conduites de gaz. Durant ces travaux une conduite d'eau potable a été touchée et a généré une coupure d'eau dans tout le quartier de la route de Cottens. La réparation a heureusement pu se faire assez rapidement mais a tout de même engendré les désagréments d'une coupure d'eau.

La commune fêtera un nonagénaire au mois de juin 2017. Il s'agit de M. Emile Grosset qui est à la Résidence St-Martin, une délégation du Conseil communal se rendra à un apéritif qui sera organisé à cette occasion.

Après ces diverses communications, Mme la Présidente donne la parole à l'assemblée :

M. Michel-Pierre Defferrard demande si les CFF ont étudié le problème avec la commune concernant l'accès pour les handicapés.

Mme la Présidente lui répond que nous n'avons eu aucun contact avec les CFF à ce sujet.

M. Charles-Henri Oberson constate que la piste cyclable est très bien mais c'est désolant qu'il n'y ait pas de passerelle sur le pont pour les chaises roulantes.

M. Olivier Guyot, conseiller communal, lui répond que, dans un premier temps, le canton pensait que le pont appartenait au CFF et c'est la raison pour laquelle cela n'a pas été englobé dans le projet de la piste cyclable.

A la fin du projet, il s'est avéré que le pont appartenait au canton et il est prévu que le canton s'occupe de cela dans les projets futurs.

M. Roland Pittet demande s'il y a des nouvelles de la traversée de Chénens qui a déjà coûté Fr. 35'000.-.

Mme la Présidente lui répond qu'une séance a eu lieu au mois d'avril 2017 avec le canton et c'est lui qui gère le projet. La commune s'occupera des ralentissements et le canton de la route. Selon le planning prévu, la réalisation se fera probablement en 2019.

M. Denis Chardonnens constate que le trottoir provisoire a 30 ans et se pose la question si le canton va offrir un bouquet de fleurs !

M. Corinne Chardonnens a constaté que le parcours Vita en mauvais état, il n'y a plus de copeaux, il y a beaucoup de racines...

Elle propose de demander à la population de participer à l'entretien (prévoir une matinée) comme cela se fait avec les enfants lors de la journée « Coup de balai ».

Mme la Présidente lui répond que les panneaux ont été refaits dernièrement et qu'il y a eu un rendez-vous sur place la semaine dernière pour voir ce qui doit être fait pour la remise en état de certains éléments. Elle souligne qu'il n'y a jamais eu de copeaux sur la totalité du parcours.

Avant de clore l'assemblée, Mme la Présidente remercie les scrutateurs, M. Zanni pour la préparation de la salle ainsi que les citoyennes et citoyens pour leur participation à cette assemblée et leur intérêt pour la chose publique.

Elle leur souhaite d'ores et déjà un bel été et les invite à prendre le verre de l'amitié.

L'assemblée est close à 20h50.

Ariane Macherel, secrétaire

Marianne Dey, syndique